

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 4 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 22 mars par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 4 avril 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Jean-Pierre RIFLER, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie MONTAGNE à Maryse NADALIN, Sandra VAUTRAIN à Laurence PORTE, Jordan LE CARO à Aurélio RIBEIRO, Aurore LAPLANCHE à Abdaka SIRAT, Magalie RAEVENS à Danielle MATHIOT

Absente : Maryline DECOURSIERE

2024.39 – Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Quincy-le-Vicomte

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant le projet porté par la société Energie Quincy-le-Vicomte SAS concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Quincy-le-Vicomte ;

Considérant le permis de construire déposé par cette société et la nécessité de réaliser une enquête publique sur la demande de permis de construire et la demande du commissaire enquêteur en date du 25 mars 2024 de connaître la position du Conseil municipal sur ce projet ;

Considérant que le projet comporte une zone d'implantation potentielle de 16.53 hectares à l'ouest de la commune de Quincy-le-Vicomte bordée par des boisements. La surface au sol couverte par les panneaux photovoltaïques représentera 4.95 ha et les autres surfaces artificialisées seront constituées par les équipements annexes. La puissance totale prévisionnelle du parc est de 11.66 MWc. Sa production annuelle moyenne est estimée à 13 804 MWh correspondant, selon le dossier, à la consommation d'environ 5 000 habitants. Le parc permettra une co-activité agricole : le projet a été adapté afin de permettre un pâturage ovin au sein du parc photovoltaïque et une récupération partielle des eaux de pluie ;

Considérant l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 19 septembre 2023 ;

Considérant la zone d'implantation éloignée et non visible de la commune de Montbard ;

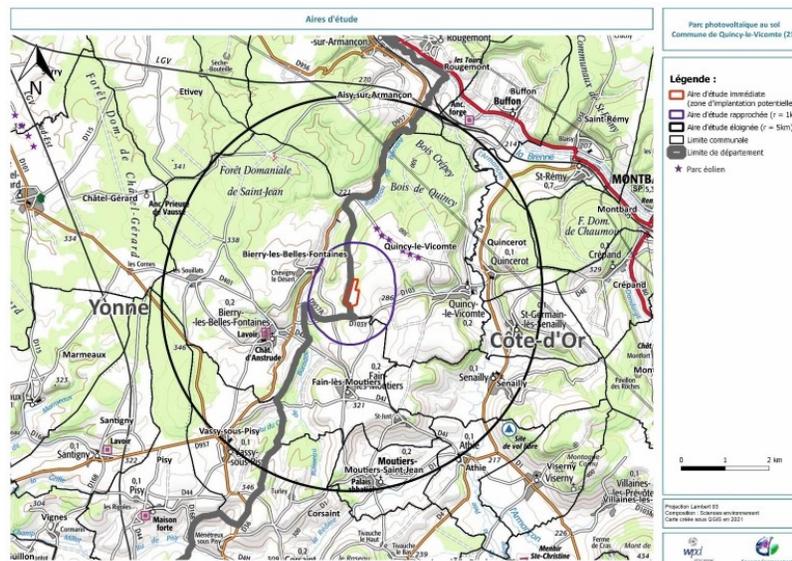


Figure 10 : Aires d'étude

Fabien DEBENATH s'étant abstenu,

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **émet** un avis favorable sur le projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Quincy-le-Vicomte.